

DÉCISION D'ACCRÉDITATION

À l'issue de l'évaluation externe menée par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) en mars 2019, et conformément aux critères d'accréditation adoptés par le Collège du Hcéres le 26 mars 2018,

LE DOCTORAT DE L'UFR BIOSCIENCES

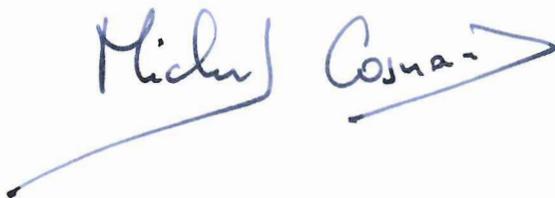
Centre d'Excellence Africain CCBAD (Changement Climatique Biodiversité et Agriculture Durable)

Université Félix Houphouët-Boigny - Côte d'Ivoire

est accrédité sous conditions avec rapport et visite de suivi en juillet 2021

Paris, le 17 JUIN 2019,

Michel Cosnard, Président du Hcéres



Le Hcéres est membre de plein droit de



Le Hcéres est inscrit au registre européen



La décision prise par le HCERES et relative à l'accréditation n'est pas une décision créatrice de droit, que ce soit sur le territoire français, ou à l'international. La décision relative à l'accréditation de l'établissement correspond à l'attribution d'un label et n'emporte pas reconnaissance en France des diplômes délivrés par l'établissement accrédité. Le processus d'accréditation du HCERES n'a donc pas d'effet sur le processus de reconnaissance par la France des diplômes de l'établissement ainsi labellisé.

